



Numéro de l'acte	2015-39-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

QUESTION N°2015-39

FINANCES : Budget Primitif du Cimetière – Exercice 2015

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

La proposition de vote du Budget primitif est la suivante :

Le budget est voté au chapitre.

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucune opération n'a été enregistrée en Section d'Investissement.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section reprend essentiellement les dépenses et les recettes liées à l'acquisition et la revente de sarcophages posées dans les cimetières municipaux.

Le budget 2015 s'équilibre en fonctionnement à la somme de 59 169.24 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2015 du budget annexe « Cimetière » conformément au tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE		LIBELLE	VOTE
011	Charges à caractère général	48 098,08	013	Atténuations de charges	-
012	Charges de personnel et frais assimilés	100,00	70	Produits des services et du domaine	59 169,24
014	Atténuations de produits	-	73	Impôts et taxes	-
65	Autres charges de gestion courante	100,00	74	Dotations et participations	-
66	Charges financières	100,00	75	Autres produits de gestion courante	-
67	Charges Exceptionnelles	100,00	76	Produits financiers	-
68	Dotation aux provisions	-	77	Produits exceptionnels	-
022	Dépenses imprévues	-	78	Reprise sur provision	-
023	Virement à la section d'investissement	-	042	Opération d'ordre transfert entre section	-
042	Opération d'ordre transfert entre section	-	002	Résultats reportés	-
002	Résultats reportés	10 671,16			
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		59 169,24			59 169,24
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE		LIBELLE	VOTE
NEANT			NEANT		

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT